SPORTS

(Suite de la deuxième page)

ESCRIME

LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Mlle NUGUETTE GONTHIER A.A.F. LILLE, MAITRE J.-J. LESIEUX CHAMPIONNE DU NORD FLEURET TOUTES CATEGORIES

MICHEL GODIN (C.F. VALENCIENNES, MAITRE DRUARD) CHAMPION DU NORD DE SABRE (1re SERIE)

L'escrime, sport du grand public ? Oui, indiqué-il, nous a été donné d'assister, hier à Arras à 2 championnats régionaux d'escrime qui ont obtenu un succès sans égal.

Dès le matin, les spectateurs attendaient les combats et pendant la journée que duraient les épreuves, la Salle des Fêtes de l'Hôtel du Commerce grouillait généreusement par notre ami Jean Gravier, ne désemplit pas et l'organisateur de ces championnats M. André Godin, V.P. du C.R.E.F., nous a prouvé que les épreuves d'un championnat d'escrime pouvaient se dérouler avec ordre et méthode pour la plus grande satisfaction de tous les tireurs et spectateurs.

L'après-midi à 15 h., devant un public de plus en plus nombreux, l'A.F. de Cambrai, le R.C. d'Arras, l'A.S.C.U., le L.U.C., la salle Nictou, Henin-Liétard, le C.E. de Roubaix ayant été éliminés, il ne restait plus en 1/2 finale pour le sabre que Bourrée Emile, Daniel Domage et Maurice Piot, de l'A.A.F. de Lille ainsi que Michel Godin, du C.E. de Valenciennes et Mlle Gonthier, Mme Lesieux, Mlle Hammens, de l'A.A.F. de Lille, ainsi que Mlle Nicole Armand, du C.E. d'Arras. Qui allait l'emporter ?

Les deux finales se tirant alternativement, 1 combat de fleuret 1 combat de sabre, l'attention des spectateurs fut soutenue jusqu'à la fin, nos sabreurs et nos escrimeuses se surpassèrent. Finalement, Huguetts Gonthier de l'A.A.E. de Lille, l'emportait sur Nicole Armand, du C.E. d'Arras par 4-2, 4-3, tandis que Michel Godin, de Valenciennes, enlevait la belle sur Maurice Piot par 7 à 5.

Signalons Emile Bourrée et Daniel Domage, de l'A.A.F. de Lille, tous deux âgés de 17 ans, qui se classèrent 3e et 4e et qui, nouvellement nus au sabre, sont les espoirs de demain à cette arme.

La séance était présidée par M. Mercier, président du Comité Régional des Flandres, entouré de MM. Desbin, Délégué aux Sports, Conseiller Municipal ; Lazeure, représentant le Colonel Perrodo, Directeur Régional du C.E.G.S. ; Nestor Godin, avoué honoraire, président d'honneur de la Société de Gymnastique et d'Armes d'Arras ; Barbe, président de la Société de Gymnastique et d'Armes d'Arras ; Sautereau, substitut du Procureur de l'Etat Français ; André Godin, vice-président du C.R.E.F. ; Ledieu, V.P. du C.E. d'Arras et Bertrand, et des Maîtres Mans, de Cambrai ; Lapauw et Linea (Arras) ; Delmotte (Roubaix) ; Nictou, Gamot, Auasure, J.-J. Lesieux, de Lille ; MM. Fiévet et Cattillon.

CONCOURS DES RITOURNELLES

LISTE DES PRIX

En plus du prix de 1.000 francs alloué à chaque chanson publiée, il sera distribué :

1er Prix	40.000 francs
2e Prix	20.000 francs
3e au 11e Prix	3.000 francs
12e au 30e Prix	2.000 francs

Exercez votre talent, avec un peu d'inspiration vous pouvez gagner 40.000 francs. 11235

LOTERIE NATIONALE

NATATION

STAGES D'INFORMATION A TOURCOING

La Fédération Française de Natation organise les 22 et 23 mai, à Tourcoing, un stage de propagande et d'information.

Le personnel de l'Education Générale et des Sports du département du Nord est invité à se faire inscrire d'urgence pour ce stage qui commencera le samedi 22 mai, à 9 h. du matin, à l'Institut Colbert, 16, rue de Gand Tourcoing. Inscriptions reçues jusqu'au mardi 18, dernier délai, à la Direction Départementale du Commissariat Général, 28, rue Léonard Danel Lille.

BOXE

Victoire-éclair de Michel II sur Danjou, à Roubaix

Depuis de nombreuses années Roubaix était privé de belles réunions de boxe. L'imposant public qui garnissait hier l'enceinte de l'Hippodrome est venu prouver qu'il aufflait d'oser. Applaudissons donc sans réserve à l'initiative de l'actif président du B.C. Linselloïs, M. Edmond Billard, à qui nous sommes redevables de cette réunion organisée au profit de la Maison du Prisonnier qui, pour ses œuvres, percevra la recette intégrale.

M. Provo, maire de Roubaix, présidait cette manifestation. Notons encore M. Pruvost, président de la Maison du Prisonnier, qui eut quelques mots aimables pour les organisateurs et le public ; M. Lhernould, délégué départemental de la Fédération ; les présidents des différents clubs.

Il serait difficile nommer le meilleur des amateurs qui se succédèrent sur le ring tant les jeunes boxeurs donnèrent le meilleur d'eux-mêmes au cours des quatre combats. Les élèves de Mascart, Carrigant et Thomasse remportèrent la victoire mais si la première décision est normale il nous semble que A. Henneuse méritait au moins le match nul. L'autre élève Dubus, Sieuw, prit l'avantage sur Deboue tandis que le courdmuat Piette disposait de Galliot. Fut d'ina fournit avec Desplanque une exhibition très goûtée.

Chez les professionnels, Michel II fut l'homme le plus en vue par sa victoire rapide. En Danjou il avait cependant à faire front à un dangereux adversaire qui l'ébranla même dans les premières secondes du combat. Mais, alors qu'il restait trente secondes pour terminer le premier round, Danjou fut expédié au tapis pour le compte.

C'est aussi avant la limite que Dhainaut battit Gesquière, l'arbitre arrêtant le combat à la troisième reprise.

Potier, le nouveau champion du Nord des mi-ourds, fut nettement battu aux points par un Marivoet, avantagé par l'allonge qui partiqua une boxe plus précise mais dont les coups manquèrent grandement de puissance.

LES RESULTATS

Amateurs : 3 rounds de 3 minutes : Carrigant (Valenciennes) bat Desreux aux points ; Sieuw (A.S.R.) bat Debove (Valenciennes) aux points ; Thomasse (Valenciennes) bat A. Henneuse (A.S.R.) aux points ; Piette (Hénin-Liétard) bat Galliot (Valenciennes) aux points.

Professionnels : 10 rounds de 3 minutes :

Dhainaut (Hénin-Liétard) bat Gesquière (Linselles) par arrêt de l'arbitre au 3e round ; Michel II (Linselles) bat Danjou (Nœux-les-Mines) par knock-out au 1er round ; Marivoet (Maubeuge) bat Louis Potier (Linselles) aux points.

Pourquoi toutes les femmes constipées paraissent vieillies —

Avec l'âge ou une vie sédentaire, la bile et les sécrétions de l'estomac se raréfient. Votre intestin (ce muscle long de 10 mètres) pétrit "au ralenti" : dans vos reins 9 millions de petits canaux commencent à se *bloquer* et n'arrivent plus à filtrer tout l'acide urique ; les déchets s'accumulent, empoisonnent le sang et causent les maux de tête, les rhumatismes, la goutte. Vous vous réveillez avec la langue chargée, une mauvaise haleine, des poches sous les yeux et le teint jaune. Chaque matin lavez votre foie, vos reins et votre intestin, comme vous vous lavez la figure, en prenant simplement dans votre petit déjeuner ou dans une tasse d'eau chaude une pincée de sels Kruschen : Aussitôt 6 sels minéraux (dont les lameux sels de Carlsbad et d'Epsom), agissant à la façon des eaux de sources thermales réputées, vous obligent à évacuer naturellement et *à fond*. Les poisons sont dissous et expulsés au fur et à mesure qu'ils se forment, si bien que les douleurs rhumatismales disparaissent d'elles-mêmes. La digestion redevient facile et courte. Une joyeuse sensation de bien-être vous rajeunit le corps et l'esprit. Commencez demain matin à prendre vos sels Kruschen. Toutes pharmacies.

FRANK HARSEN - KID MICHEL LE 22 MAI A LILLE AU THÉATRE SÉBASTOPOL

C'est à un gala digne des plus grandes salles de la Capitale que le public lillois est convié ce samedi 22 mai, à 19 h. 30, au Théâtre Sébastopol de Lille, car le programme mis sur pied par les organisateurs lillois n'a pu l'être qu'au prix de très lourds sacrifices.

Il nous faut en effet signaler que le « pieteau » dépassera 50.000 fr. et que cette somme ajoutée aux taxes (40 %), à la publicité et aux frais d'organisation, représente une petite fortune. Soyons persuadés que le public comprendra la portée de l'effort fourni et que cette grande première se jouera à guichets fermés.

Frank Harsen est le seul homme actuellement capable de battre l'extraordinaire champion de France Thierry. Sa cote a monté à Paris dans de telles proportions depuis sa récente victoire sur Di Crato que venue à Lille a soulevé de grandes difficultés et beaucoup d'argent. Dewinter avait d'abord été choisi comme adversaire pour le Valenciennois, mais le champion de Belgique voulait tirer Harsen avec un kilo au-dessus de la limite de légère d'autre part, Kid Michel qui depuis un mois suit un entraînement très poussé demandait à livrer le match de sa vie et c'est ainsi que le combat fut conclu. Jamais le Kid n'a été dans une aussi belle forme. Il a facilement les 10 rounds dans les jambes et ceci nous promet une empoignade qui fera date dans les annales du sport pugilistique nordiste.

En second combat, le Dunkerquois Dalle Mercant affrontera le Belge De Grande : combat rapide et scientifique qui emballera l'assistance car De Grande a une revanche à prendre !

Le choc Descamps-Kinsatel clôturera la liste des rencontres professionnelles. Dur combat entre deux frappeurs qui tentent tous deux de s'imposer par leur punch.

Cinq combats d'amateurs opposeront les champions du Nord à ceux du Pas-de-Calais.

Prix des places : 20 à 200 francs. Location aux Amis de Lille, Grand'-Place, jusqu'à 18 h., puis de 18 à 20 h., au Café des Journalistes, place Rihour.

Guichet à 18 h. Premier combat à 19 h. 30.

Pesée des boxeurs, samedi 22 mai, à midi, au Café des Journalistes, place Rihour à Lille.

Comment prendre l'ail pour nettoyer le sang

Pour mettre fin aux troubles du sang et malaises de la cinquantaine — hypertension, varices, hémorroïdes, vapeurs, vertiges, migraines ou essoufflements, — prenez de l'*ail médicinal*, 500 fois plus actif que la plante. Bien connu sous le nom d'Ex'Ail, est extrait inodore d'ail chlorophyllé est unique pour dissoudre les déchets qui épaississent le sang et les dépôts calcaires qui durcissent les parois des artères. Aussitôt un sang plus pur, plus fluide, circule dans vos artères assouplies, si bien que la tension baisse naturellement. Les malaises cessent ; les migraines, douleurs, varices ou hémorroïdes, rapidement soulagées, finissent par disparaître. En même temps toutes les fonctions sont stimulées ; l'organisme rajeunit. Ex'Ail, toutes pharmacies.

Des milliers D'ULCÈRES VARIQUEUX soignés avec succès par l'EAU PRÉCIEUSE DÉPENSIER

Ce remède a soulagé depuis un demi-siècle des milliers de malades souffrant d'ulcères et qui avaient tout essayé en vain.

L'Eau Précieuse Dépensier permet de réaliser un pansement calmant et désinfectant, sans être irritant, capable d'exciter la cicatrisation et d'activer la vitalité des tissus.

De plus, cette eau merveilleuse joint à la propreté la facilité d'emploi et la rapidité d'action. C'est vraiment le remède idéal et tout à fait sûr des maladies de la peau, eczéma, ulcères variqueux, maux de jambes, acne, dartres, psoriasis, démangeaisons.

En vente toutes pharmacies. 10.034

A TOUT AGE ON A BESOIN PLUSIEURS FOIS PAR AN D'UNE CURE D'IODE NAISSANT

VIVIODE

1° LES ENFANTS, contre : anémies, ganglions, manque de vitalité ;

2° LES ADULTES, contre : anémies, suites de grippe, hypertension, varices, hémorroïdes, goitre, vieillissement prématuré.

Tous pharmacies Laboratoires SALVOXYL, à Rechecorbon (Il.-et-L.) - Visa n° 1082 P. 259.

CORS DISPARUS Lundi prochain

Sur chaque cor appliquez un Oxa-Ped. D'abord la douleur cesse. Puis le cor commence à se dessécher et sort peu à peu de la peau saine. En décollant l'Oxa-Ped, vous entraînez du même coup le cor entier avec ses racines. La trousse Oxa-Ped pour 6 cors : 7 fr. 90. Toutes Pharmacies, Paris Province.

La Dépuration Intégrale (MÉTHODE RICHELET)

Si votre cas est ici, ceci vous intéresse

La santé depend de la pureté et de la force du sang. L'habitude séculaire de nettoyer son sang, de le "dépurer", répond donc à un besoin. Le Dépuratif Richelet Intégral est choisi par la majorité des gens pour faire cette cure parce qu'il est *mieux qu'un dépuratif*. Grâce au *magnésium* qu'il contient, c'est, en outre, un *rajeunisseur*. En prenant du Dépuratif Richelet Intégral, vous faites :

1° - La plus salutaire des cures de santé, marquée par la disparition ou une amélioration considérable des maux mentionnés au tableau ci-contre.

2° - Vous augmentez votre vitalité et vous rajeunissez votre organisme.

Le Dépuratif Richelet, remède complet, *intégral*, réalise parfaitement la cure de santé et de vitalité dont nous avons tous besoin. Ttes phies.

DÉPURATIF RICHELET INTÉGRAL

DIVERS

CARTES POSTALES gros et tg gros Tous genres et modèles. Ire communion, Ste-Catherine, Noël, Bonne Année, etc. Echantillonnage av. prix courants contre mandat de 300 fr. MAZOIR, 19, rue Rambuteau, PARIS (4e)

URODONAL chasse l'acide urique

BOTTES à lacets, très bon état, point 42, à vendre. M. MATUSZAK, 54, rue des Clercs, Leissens-Lens. 2712

Urgent rechargeons charpente métallique, surface 2 à 3.000 m2. Hauteur environ 15 mètres. Construction louche pouvant supporter pont roulant de 30 t. Ecr. Etablis M.K.S. 11, rue Lord Byron, Paris-8e. Téléphone Balzac 09-34 et 09-35. Adr. télég. Matrapubli.

Ech. vos mach. à écr., à calc. usagées pr des neuv. ou reconstr. dem. rens à Ag. Idéal et Métal, 15, rue Jean-Sans-Peur, Lille

MALADIES d'ESTOMAC-INTESTIN EUPEPTASES du Dr DUPEYROUX Toutes Pharmacies et 5, rue Docteur-Lancereaux, Paris

Pour mieux aimer, mieux connaître L'ECRITURE révèle le caractère. Envoyez spécimen à DEAN, lucrèces es-lettres, 36, avenue Gourdault, 38, Choisy (Seine) - Analyse, 50 et 80 francs

Glacière de boucher haut 2 m 50, larg 1 m 80, prof 0.80, état neuf, à vendre. S'adr PSAUTE H., 31, r. de Lille, LENS

Vous qui voulez la bonne affaire. Vous qui cherchez le bon placement, une seule adresse : L. TAMBOISE, 73, avenue Jules Ferry, CAMBRAI (Nombr. Références. Ecrivez-nous en confiance, faites vite, c'est dans votre intérêt. 6101

Fortifiez vos LAPINS AVEC ALPHI-NIPAL ! vous éviterez les principales maladies. Ttes Pharmacies ou ALPHI, 81, rue d'Isly, LILLE

ANNONCES LEGALES

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DOUAI — Le nommé CAULIER Lenn-Louis-Emile, 47 ans, profession cultivateur, demeurant à Nuoiain, rue du Launay, a été condamné par jugement du Tribunal de première instance de Douai, jugeant correctionnellement le 8 avril 1943, en la peine de trois mois d'emprisonnement, 20.000 francs d'amende et à 1.000 francs de dommages-intérêts envers l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, partie civile, et aux dépens pour tromperie sur les qualités substantielles, la composition et la teneur en principes utiles du lait vendu, détention sans motifs légitimes en vue de la vente de lait falsifié par écrémage à 30 % falsification par écrémage à 30 % d'une denrée destinée à l'alimentation de l'homme en l'espèce lait dont le délit commis le 7 janvier 1943, à Noiain. Le Tribunal a en outre prononcé que ledit jugement serait par extrait inséré aux frais du condamné dans le journal « Le Réveil du Nord », sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder la somme de mille francs et affiché au nombre d'un exemplaire à la porte de la Mairie de Noiain avec défense pendant une durée de sept jours d'enlever ladite affiche. Le tout par applications des articles 1-3-4-7 de la loi du 1er août 1905, décret du 25 mars 1924, 52 du Code pénal, 194 du Code d'Instruction criminelle. — Vu au Parquet, Le Procureur de la République : E. VIEILLARD. — Pour extrait conforme. Pour le Greffier en chef, Le Greffier correctionnel : A. DELSAUT. 23.354

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DOUAI. — La nommée DOLAY Justine, 66 ans, profession cultivatrice, demeurant à Erre, 4, rue Royale, a été condamnée par jugement du Tribunal de première instance de Douai, jugeant correctionnellement le 20 avril 1943 en la peine de trois mois d'emprisonnement, 15.000 francs d'amende et 500 francs de dommages-intérêts envers l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, partie civile, et aux dépens pour détention, falsification et mise en vente de lait falsifié par écrémage à 30 % et addition de 15 % d'eau, délit commis à Erre le 9 février 1943, à Erre. Le Tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait par extrait inséré aux frais de la condamnée dans le journal « Le Réveil du Nord », sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder la somme de mille francs et affiché au nombre d'un exemplaire à la porte de la Mairie d'Erre avec défense pendant une durée de sept jours d'enlever ladite affiche. Le tout par applications des articles 1-3-4-7 de la loi du 1er août 1905, décret du 25 mars 1924, 52 du Code pénal, 194 du Code d'Instruction criminelle. — Vu au Parquet Le Procureur de la République : E. VIEILLARD. — Pour extrait conforme. Pour le Greffier en chef, Le Greffier correctionnel : A. DELSAUT. 23.355

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DOUAI. — La nommée LELEU Simerie, 64 ans, épouse DUPONT, profession cultivatrice, demeurant à Bouvignies, rue des Champs du Moulin, a été condamnée par jugement du Tribunal de première instance de Douai, jugeant correctionnellement le 20 avril 1943 en la peine de six mois d'emprisonnement, 10.000 francs d'amende et à ... francs de dommages-intérêts envers l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, partie civile, et aux dépens pour détention, falsification et mise en vente de lait falsifié par écrémage à 30 % et addition de 15 % d'eau, délit commis le 7 février 1943, à Bouvignies. Le Tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait par extrait inséré aux frais de la condamnée dans le journal « Le Réveil du Nord », sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder la somme de mille francs et affiché au nombre d'un exemplaire à la porte de la Mairie de Bouvignies avec défense pendant une durée de sept jours d'enlever ladite affiche. Le tout par applications des articles 1-3-4-7 de la loi du 1er août 1905, décret du 25 mars 1924, 52 du Code pénal, 194 du Code d'Instruction criminelle. — Vu au Parquet Le Procureur de la République : E. VIEILLARD. — Pour extrait conforme. Pour le Greffier en chef, Le Greffier correctionnel : A. DELSAUT. 22.357

Etude de Me PARMENTIER, avoué à Avesnes. **DIVORCE.** Suivant jugement par défaut rendu le 26 Novembre 1942, entre Madame Emilienne Marie CORNU, épouse MATHIEU, demeurant à ANTHONY (Seine) et Monsieur Alphonse MATHIEU, demeurant à MAUBEUGE-SOUS-LE-BOIS, 11, rue de Douzies. Le Tribunal civil d'Avesnes a prononcé le divorce d'entre les époux MATHIEU-CORNU au profit de la femme. — Pour extrait conforme. (Signé) PARMENTIER. 18465

Etudes de Me LEVECQ, notaire à Maubeuge et de Me TRIBOU, avoué à Avesnes. — Vente par suite de baisse de mise à prix d'un immeuble sis à Hautmont, rue du Congo, divisé en quatre logements. Adjudication aura lieu le mardi 29 juin 1943, à 14 h. 30, en l'étude de Me LEVECQ, notaire à Maubeuge. En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil d'Avesnes, le 18 juin 1942, enregistré. Et à la requête des héritiers de Monsieur et Madame DUBOIS-COLPIN. Avant pour avoue Me Pierre TRIBOU, demeurant à Avesnes-sur-Helpe, rue Cambrésienne, numéro 30. En présence de Monsieur Jules COUTURE, clerc de notaire, demeurant à Louvroil, pris en sa qualité de subrogé tuteur ad hoc de la mineure Odette-Fleurine DUBOIS, ou lui dûment appelé. Il sera procédé les jour, heure et lieu sus-indiqués par le ministère de Me LEVECQ notaire à Maubeuge à la vente aux baisse de prix de l'immeuble dont la désignation suit :

VILLE D'HAUTMONT. Un immeuble sis rue du Congo, numéros 4, 6, 8, 10, divisé en 4 logements comprenant : le numéro 4 : deux pièces au rez-de-chaussée, 2 pièces à l'étage, cave, grenier, remise, water-closet. — Le numéro 6 : deux pièces au rez-de-chaussée, deux pièces à l'étage, cave, grenier, remise, water-closet. — Le numéro 8 : trois pièces au rez-de-chaussée, trois pièces à l'étage, grenier, remise, water-closet. — Le numéro 10, une pièce au rez-de-chaussée, une pièce à l'étage, grenier, remise, Water-closet, cour et jardins. Le tout d'une contenance de 5 ares 56 centiares, section B, numéros 801 p. et 801 p. Mise à prix réduite à 40.000 francs.

Clause particulière. — En exécution de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes de nationalité française sont autorisées à porter des enchères et elles devront au préalable être munies de l'autorisation préfectorale prévue par la loi. — Avis est donné qu'un délai d'au moins 15 jours avant la vente est nécessaire pour obtenir la dite autorisation pour laquelle les amateurs peuvent s'adresser à Me LEVECQ, notaire à Maubeuge. — Pour tous renseignements, s'adresser à Me LEVECQ notaire à Maubeuge, dépositaire du cahier des charges ou à Me TRIBOU, avoué à Avesnes, poursuivant la vente. — Avesnes, le 14 mai 1943 (signé) : TRIBOU. — Enregistré en forme. 18418

Etude de Me André GODIN, avoué à Arras, 19, rue Gambetta. — **Décret-Loi du 29 novembre 1939.** — Madame Elisa DUPIN, épouse de Monsieur Jesse DURUT, demeurant à Neuvireuil-les-Dames, 54, rue Behastile. Avant Me André GODIN pour avoué constitué, poursuit la vente sur saisie immobilière devant le Tribunal civil d'Arras, d'une maison sise à Avion, rue Gambetta, numéro 69, appartenant à Monsieur André VILLERVAL, demeurant à Avion, 15, rue Pasteur et ce sur la mise à prix de cent mille francs. Dans le mois qui suivra la présente insertion, tout intéressé pourra former opposition motivée à la levée de la suspension des délais par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal civil d'Arras. Signé : André GODIN.

Etudes de Me TRICART, notaire à Arras, rue Albert Ier de Belgique et Me Paul CARLIN, avoué à Arras, 12, rue Saint-Etienne - CANTON D'ARRAS COMMUNE DE DAINVILLE. — **A VENDRE** 1° **UNE MAISON** avec dépendances : 2° **UN JARDIN** de 1 a 80 ca, rue d'En-Bas. — Le lundi 12 juillet 1943, à 14 h. 30 (heure légale) en la mairie de Dainville, et par le ministère de Me TRICART, notaire à Arras, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des biens dont la désignation suit : COMMUNE DE DAINVILLE. — **Article 1er : UNE MAISON**, à usage d'habitation, sise dans la ruelle, numéro 8, comprenant : quatre pièces au rez-de-chaussée, grenier au dessus, cour avec petites dépendances enlgee sur et avec un terrain d'une contenance de 3 a 86 ca d'après titres reprise au cadastre revisé sect. A, numéro 422 pour une superficie de 3 a 80 ca et à l'ancien cadastre, section A, numéro 433, tenant devant à une impasse, derrière à Segard-Carpentier, d'un côté à Mouche-Dambrine, d'autre côté à Désiré Milot et autres. Et ledit lot à la participation financière de l'Etat français aux dépenses de réparation de cet immeuble endommagé par faits de guerre en 1940, en vertu : 1° de la législation en vigueur et notamment de la loi du 12 juillet 1941, modifiant, complétant et codifiant celle du 11 octobre 1940, modifiée par la loi du 10 février 1941 et, 2° des lois qui pourront intervenir. Cette participation de l'Etat français sera calculée conformément à l'article 7 de la loi du 7 octobre 1942 ; 2° le droit aux allocations accordées par l'Etat français pour la réparation dudit immeuble en exécution de la loi du 9 février 1941, modifiée par la loi du 12 juillet 1941 ainsi qu'en exécution du 11 avril 1942, s'élève à l'une à 1.376 francs pour l'habitation ; l'autre à 1.220 francs pour les dépendances. Ces subventions sont encore dues intégralement. Sur la mise à prix de 15.000 francs.

Article 2e : UN JARDIN, sis rue d'En-Bas d'une contenance de 1 a 80 ca d'après titres, porté au cadastre revisé, section A numéro 638 ; pour même contenance, et à l'ancien cadastre, section A numéro 722, tenant devant à la rue, derrière à Delale d'un côté à Jean-Baptiste Caron, d'autre à Pasy. Sur la mise à prix de 1.000 francs. — Cette vente aura lieu en vertu : 1° d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement d'Arras en date du 1er juillet 1942, enregistré, aux requête poursuites et diligences de : 1° Mme Jeanne BRASSART, veuve de M. Henri-Auguste-Joseph BLIN, demeurant à DAINVILLE, rue d'Arras, numéro 1, agissant en sa qualité de tutrice naturelle et légale de ses trois enfants mineurs : 1° Roger-Gérard BLIN, né à DAINVILLE, le 29 juin 1923 ; 2° Raymonde BLIN, née à LENS, le 23 novembre 1924 ; 3° Laurent-Georges BLIN, né à DAINVILLE, le 22 juin 1928, issus de l'union avec son défunt mari ; 2° Mme Blanche-Adolphine-Zoé BLIN, épouse assistée et autorisée de M. Léonard-Louis-Joseph HUBERT, couvreur, avec qui elle demeure à DAINVILLE. Avant Me Paul CARLIN, pour avoué, en présence de lui dûment appelé de M. Léonce COTPE, boulier, demeurant à DAINVILLE, rue d'Eglise, subrogé-tuteur des mineurs Roger, Raymonde et Laurent BLIN, nommé à ces fonctions par délibération du Conseil de famille desdits mineurs tenu sous la présidence de M. le Juge de Paix de Vimy, en date du 8 juillet 1938. Aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par Me TRICART, notaire à ARRAS et déposé en son étude. — NOTA. A) **Lasalians** : Partie de la maison (deux pièces et les dépendances se trouvant devant ces deux pièces) non louées à 50 fr par mois, loyer payé actuellement à 25 fr ; B) En exécution de la loi du 16 novembre 1940, les amateur devront se munir au préalable de l'autorisation préfectorale. Les demandes d'autorisations devront être adressées aux formules spéciales à la Préfecture du Pas-de-Calais, un délai d'au moins trois semaines est nécessaire pour obtenir la dite autorisation. S'adresser à Me TRICART pour renseignements. La présente insertion vaut comme insertion légale prévue par la loi et tient lieu de celle prescrite par le décret-loi du 29 novembre 1939 en exécution d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de première instance d'ARRAS, en date du.....

En conséquence, dans le mois des présentes, toutes personnes ou sociétés visées au décret du 29 septembre 1939, pourront former opposition motivée à la levée de la suspension des délais par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal civil d'Arras. — Fait et rédigé à ARRAS, le douze mai 1943 (signé) : P. CARLIN, et enregistré. — Pour tous renseignements, s'adresser à Me TRICART, notaire à ARRAS, rue Albert Ier de Belgique, 2. Me CARLIN, Avoué à ARRAS, 12, rue Saint-Etienne. 18306

Etudes de Me G. DEBAVELAERE, avoué, demeurant à St-Omer et de Me M. COLLETTE, notaire à Ardres-en-Calaisis. — **Commune de Tournehem. — Liquidation TRISTRAM** — Exécution du décret du 29 novembre 1939, art. 2 à 10 : — Aux requête, poursuites et diligences de : 1° M. Elie TRISTRAM, charron, demeurant à Tournehem ; 2° M. Léopold TRISTRAM, employé au chemin de fer du Nord, demeurant à Calais, rue du Vauxhall, numéro 160 ; 3° Mme Germaine TRISTRAM, épouse de M. Auguste DHAUSSY, cultivateur, avec qui elle demeure à Tournehem et dudit M. DHAUSSY, tant en son nom personnel au besoin que pour assister et autoriser son épouse ; 4° M. Paul TRISTRAM, cordonnier, demeurant à Tournehem ; 5° Mme Clémence BAL, sans profession, demeurant à Tournehem, veuve en 1res noces non remariée de M. BAROUX Elisée, 6° Mme Marie-Louise BAL, épouse de M. Eugène GOIDIN, gendarme retraité avec lequel elle demeure à Tournehem et dudit M. GOIDIN, tant en son nom personnel au besoin que pour assister et autoriser son épouse ; 7° M. Edouard BAL, propriétaire, demeurant à Fontaine-l'Etalon ; 8° M. Paul BAL, tailleur, demeurant à Tournehem ; 9° Mme Julie-Mélina BAL, sans profession, demeurant à Zouafques, veuve en 1res noces non remariée de M. Louis AZELART ; 10° Mme Blanche BAL, épouse de M. Félix MERCIER, commerçant avec qui elle demeure à Montdidier, 26, avenue de Rouen et dudit M. MERCIER, tant en son nom personnel au besoin que pour assister et autoriser son épouse ; 11° M. Maurice DOUCHET, charron, demeurant à Mentque-Nortbécourt ; 12° Mme Marie DOUCHET, épouse de M. Charles DUCROCQ, avec lequel elle demeure à Mentque-Nortbécourt et dudit M. DUCROCQ tant en son personnel au besoin que pour assister et autoriser son épouse ; 13° M. Ovide DEREUDER, cultivateur, demeurant à Mentque-Nortbécourt ; 14° Mlle Louise DEREUDER, célibataire majeure, demeurant ci-devant à Calais et actuellement aux Petites Sœurs des Pauvres, à Saint-Omer ; 15° Mme Justine DEREUDER, épouse de M. Henri SAISON, avec lequel elle demeure à Calais, 20, rue d'Alger et dudit M. SAISON, tant en son nom personnel au besoin qui pour assister et autoriser son épouse. Demandeurs ayant Me G. DEBAVELAERE pour avoué. Et : Mme Emilienne SANSEN, veuve de M. Emile SAISON, demeurant à Saint-André (Nord) agissant en sa qualité de tutrice naturelle et légale de ses deux enfants mineurs issus de son mariage avec M. Emile SAISON, savoir : Renée-Emilie SAISON et Michel-Henri SAISON. Défenderesse ayant Me GRUWEZ pour avoué. Il sera procédé le lundi vingt et un juin 1943, à deux heures (heure allemande), toutes formalités légales remplies en la salle Decamps sise à Tournehem et par le ministère de Me COLLETTE, notaire à Ardres, en présence ou eux dûment appelés de la défenderesse sus-nommée et M. Paul SAISON, demeurant à Calais, 120 rue Roger Salengro, en sa qualité de subrogé tuteur des mineurs SAISON, sus-nommés, à l'adjudication publique de l'immeuble ci-après : — COMMUNE DE TOURNEHEM. 77 ares 18 cent de terre à labour, section B, numéro 49 P au Moulin à drap, tenant du midi à la route, du levant à MM. FOUBLE et du couchant à M. SAISON-QUEVAL, du Nord à Mlle WASSELIN. Mise à prix : 40.000 francs. — En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saint-Omer, le 19 mars 1943. La présente insertion faite en vertu d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal civil de Saint-Omer, le 14 mai 1943, enregistrée, est destinée à faire courir le délai d'un mois, pendant lequel tout intéressé, appartenant à l'une des catégories visées à l'article premier du décret du 1er septembre 1939 et à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais pourra former opposition par simple lettre recommandée, au Greffier du Tribunal civil de Saint-Omer, et ce conformément aux dispositions des articles 4, 5 et suivants du décret du 29 novembre 1939. Prendre communication du cahier des charges en l'étude de Me COLLETTE, notaire à Ardres-en-Calaisis et pour tous autres renseignements, s'adresser en ladite étude et en celles de Mes DEBAVELAERE et GRUWEZ, avoués à Saint-Omer. Autorisation d'enchérir. Seuls les amateurs munis d'une autorisation préfectorale, pourront enchérir. S'adresser pour l'obtenir en l'étude de Me COLLETTE, notaire à Ardres-en-Calaisis avant le 5 juin 1943. — Pour insertion (signé) : G. DEBAVELAERE. 18417

Etude de Me Pierre SIX, avoué à Lille, 9, rue de Puébla, successeur de Me J. GODRON. — Département du Nord. — Arrondissement de LILLE. — **Saisie immobilière sur BAUWENS. — Villa de Seclin**, rue de Lille, numéro 191 **MAISON à usage d'habitation.** A vendre par suite de saisie immobilière. L'adjudication aura lieu le **Mercredi 23 Juin 1943, à 14 heures**, à l'audience publique des Criées du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville (Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués).

Désignation — Villa de Seclin, rue de Lille, 191. **Une MAISON à usage d'habitation**, sise à Seclin, rue de Lille, 191, comprenant rez-de-chaussée avec façade percée d'une porte en fer, une large fenêtre et deux fenêtres près de la porte d'entrée. Il comprend un couloir ; deux pièces ; par derrière, cour vitrée en mauvais état. Le rez-de-chaussée est surélevé d'un premier étage avec façade perc